

Le mercredi 10 mars 2021

Réunion du Conseil d'administration de la Fédération des étudiantes et des étudiants du Campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Via Microsoft Teams - visioconférence

Ordre du jour:

(D) décision, (I) information

1. Ouverture
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions précédentes
6. **Suivi du CA du 3 février et du 17 février 2021 (I)**
7. **Évaluation de l'enseignement (I)**
8. **Porte-parole des finissantes et finissants (I)**
9. **AGA (D)**
10. **Plainte (D)**
11. **Élections de la FÉÉCUM (D)**
12. **Campagne (I)**
13. Varia
 - i) *Codiac FM*
 - ii) *Mention de reconnaissance*
14. Points du public
15. Clôture de la réunion

Le mercredi 10 mars 2021

Réunion du Conseil d'administration de la Fédération des étudiantes et des étudiants du Campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Via Microsoft Teams - visioconférence

Présences:

Pierre Losier*	Direction générale FÉÉCUM
Cédric Ayisa*	Communications FÉÉCUM
Alex Arseneau	Présidence FÉÉCUM
Alain Lavoie	VP académique FÉÉCUM
Émily Muckler	VP interne FÉÉCUM
Tracy Pitre	Rep. - Administration
Mohamed Bouya Ely Vall	Rep. - AÉÉICUM
Laurie Maynard	Rep. - Cycles supérieurs
Tristian Gaudet	Rep. - Droit
Adrien Buote	Rep. - Éducation
Hélène Hébert	Rep. - ÉSANEF
Gabriel Vautour	Rep. - Ingénierie
Pierre Duguay-Boudreau	Rep. - Kinésiologie et loisir
Pénélope Luce Sirois	Rep. - Psychologie
Étienne Bélanger	Rep. - Sciences
Jonathan Robichaud	Rep. - Sciences sociales
Bernard Fournier	Rep. - Symbiose
Mathilde Thériault	Rep. - Travail social

* **Non-votant**

Absences:

Arts
Prisme
Science infirmière

Invité.es:

Membres du public:

6

Lecture de la mention de reconnaissance par la présidence d'assemblée :

« Je tiens à souligner que les terres sur lesquelles nous nous trouvons font partie d'un territoire ancestral qui a longtemps servi de lieu de vie, de rencontres et d'échanges entre les peuples autochtones, notamment les nations Mi'kmaq et Wolastoqiyik (Malécite). Nous honorons, respectons et reconnaissons ces nations qui n'ont jamais cédé leurs droits sur les terres et les eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui, et dont les titres sont reconnus par les Traités de paix et d'amitié qui établissent les bases de relations durables avec les populations colonisatrices ».

1. Ouverture:

Présidence déclare la réunion ouverte à 11h30.

2. Vérification du quorum:

Présidence constate que le quorum est atteint.

3. Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée:

R	4835-FECA-210310 Cycle supérieurs propose Pierre Losier comme secrétaire d'assemblée, appuyé par Sciences. Unanimité
---	--

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour:

R	4836-FECA-210310 Cycles supérieurs propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié, appuyé par Sciences sociales. Unanimité
---	---

5. Lecture et adoption des procès-verbaux:

R	4837-FECA-210310 AÉÉICUM propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 février 2021 tel que présenté, appuyé par Travail social. Unanimité
---	--

6. Suivi du CA du 31 janvier 2021 et du 3 février 2021:

Aucun suivi.

7. Évaluation de l'enseignement:

VP académique présente le nouveau formulaire proposé pour l'évaluation des professeures et professeurs. Il indique qu'il est encore temps de donner nos commentaires pour des modifications possibles.

Le Conseil soulève les points suivants :

- Les questions 4 et 8 semble être semblables;
- À la question 13 : il faudrait clarifier dès le départ quel est le contenu qui doit être inscrit dans le plan de cours;
- À la question 4, il serait intéressant d'ajouter un espace pour indiquer le nombre d'heure que la personne a consacré au cours;
- En général, il serait bon de mieux informer la population étudiante quant au but de l'évaluation.

8. Porte-parole des finissantes et des finissants:

Direction générale (DG) explique qu'il y aura une remise des diplômes par faculté, ce qui inclut la FESR. Il y aura ainsi une personne porte-parole des gradué.e.s par faculté. Les personnes intéressées doivent lui envoyer leur application (dg@feecum.ca) puis il s'occupera de les distribuer aux conseils des facultés. Il revient aux conseils de faculté de former leurs comités de sélection avec des membres qui représentent la diversité de leur faculté.

9. AGA

R

4838-FECA-210310

AÉÉICUM propose que l'Assemblée générale annuelle de la FÉÉCUM ait lieu le 31 mars 2021 à 11h30 et immédiatement suivie de l'assemblée générale administrative, appuyé par Droit.

Unanimité

10. Plainte:

DG indique qu'il a reçu une plainte de la part d'une personne étudiante concernant des publications Instagram partagées par le Service à la vie étudiante dans le cadre de son concours de la St-Valentin. La plainte concerne les images que le président de la FÉÉCUM a inscrites au concours. Ces dernières ont été distribuées aux membres du Conseil.

DG indique qu'en sa qualité de directeur général, ce n'est pas une plainte qu'il pouvait traiter. C'est pourquoi il la porte auprès du Conseil.

Trois membres demandent un huis-clos à 11h59.

Le huis-clos est terminé à 12h55 à la proposition de Droit, appuyé par Sciences sociales.

R

4839-FECA-210310

Droit propose que le Conseil d'administration mette en place un comité disciplinaire ad hoc avec pouvoir décisionnel composé de trois personnes étudiantes indépendantes du Conseil, qui soit chargé de délibérer sur la plainte reçue. La sélection des membres de ce comité sera faite lors d'une réunion extraordinaire du Conseil le 17 mars à 13h00. La proposition est appuyée par Éducation.

2 abstentions (Administration, ÉSANEF)

Majorité (9 pour, 2 contre)

R

4840-FECA-210310

Cycles supérieurs propose que la bourse de la présidence soit retenue jusqu'à ce que le processus relatif au traitement de la plainte reçue à son égard soit terminé, appuyé par Symbiose

Majorité (7 pour, 6 contre)

R

4841-FECA-210310

AÉÉICUM propose que le président de la FÉÉCUM offre des excuses publiques sur le compte utilisé pour les publications à l'origine de la plainte reçue, appuyé par Éducation.

Unanimité

R

4842-FECA-210310

Droit propose que le Conseil établisse les lignes directrices applicables aux travaux du comité en vue d'adopter ces dernières à la réunion extraordinaire du 17 mars 2021, appuyé par Sciences sociales.

Unanimité

11. Élection de la FÉÉCUM:

DG fait le suivi des demandes émanant de la réunion précédente en ce qui concerne la possibilité d'une élection partielle anticipée au poste de vice-présidence exécutive, qui demeure vacant. Ceci nécessite des modifications à la loi électorale et l'adoption d'un calendrier électoral. Il ajoute que le président d'élection sortant s'est dit intéressé à reprendre ses tâches.

DG présente aux membres quatre propositions d'amendements à la Loi électorale (document en annexe) qui font état des changements proposés.

Il rappelle aux membres les alinéas de la Loi électorale pertinents à la tenue d'une élection complémentaire :

5. Les élections

5.8. Dans le cas où il n'y a aucun candidat à l'un des postes de l'exécutif, une élection partielle devra avoir lieu durant les deux premiers mois de l'année universitaire suivante.

17.Élections partielles

17.1. Nonobstant toute disposition de la présente loi, les articles suivants stipulent les modalités particulières qui s'appliquent en cas d'élection partielle.

17.1.1. Les articles de la présente loi qui ne sont pas modifiés par les articles qui suivent s'appliquent intégralement aux élections partielles.

17.2. La période de mise en candidature pour la présidence d'élection doit durer cinq (5) jours ouvrables.

17.3. La sélection de la présidence d'élection doit se faire par un comité ad hoc formé à même le C.A. lors de l'ouverture des postes.

17.4. La période de mise en candidature ne doit pas dépasser cinq (5) jours ouvrables.

17.5. Le scrutin se déroulera sur une journée ouvrable suivant immédiatement la période de campagne électorale.

17.6. La présidence d'élection n'est pas tenue d'organiser une tournée de 3 points centraux, mais doit organiser un débat entre les candidats.

R

4843-FECA-210310

Cycles supérieurs propose l'adoption en bloc des propositions 1 à 3, contenant les modifications à la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, appuyé par Droit.

Unanimité

R

4844-FECA-210310

Cycles supérieurs propose l'adoption de la proposition 4, contenant le calendrier électoral de l'élection partielle au poste de vice-présidence exécutive, appuyé par Administration.

Unanimité

R

4845-FECA-210310

AÉÉICUM propose qu'un nouveau mandat à la présidence d'élection soit offert à Jean-Sébastien Léger, appuyé par Administration.

Unanimité

12. Campagne:

Ce point est reporté à la prochaine réunion régulière.

13. Varia:

i) *Codiac FM*

Un membre rappelle que l'AGA des MAUI aura lieu le 17 mars 2021 à 11h30.

ii) *Mention de reconnaissance*

Ce point sera apporté au prochain CA

14. Points du public:

Aucun point.

15. Clôture de la réunion:

AÉÉICUM propose la fermeture de la réunion à 13h35.

Le mercredi 10 mars 2021

Réunion du Conseil d'administration de la Fédération des étudiantes et des
étudiants du Campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM)
Via Microsoft Teams - visioconférence

Signatures:

Alex Arseneau
Président d'assemblée

Pierre Losier
Secrétaire d'assemblée

ANNEXE

Modifications proposées à la Loi électorale de la FÉÉCUM(2.1)

Veillez noter que les ajouts aux alinéas sont **surlignés en rouge**, et que les éléments retirés (le cas échéant) sont **biffés**.

Proposition 1

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que l'article 5.8 de la Loi électorale de la FÉÉCUM soit modifié comme suit:

5.8. Dans le cas où il n'y a ~~aucun candidat~~ **aucune candidature** à l'un des postes de l'exécutif, une élection partielle devra avoir lieu ~~durant les deux premiers~~ **au plus tard le deuxième mois** de l'année universitaire suivante.

Proposition 2

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que l'article 17.3 de la Loi électorale de la FÉÉCUM soit modifié comme suit:

17.3. La sélection de la présidence d'élection doit se faire par un comité ad hoc formé à même le C.A. lors de l'ouverture des postes. **Dans le cas où il n'y a eu aucune candidature à l'un des postes, le C.A. peut demander à la présidence d'élection de l'élection précédente si elle est disponible pour faire la nouvelle élection.**

Proposition 3

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que l'article 17.5 de la Loi électorale de la FÉÉCUM soit modifié comme suit:

17.5. Le scrutin se déroulera **sur un minimum** d'une journée ouvrable suivant immédiatement la période de campagne électorale. **La durée du scrutin est à la discrétion du C.A.**

Proposition 4

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le calendrier électoral suivant soit adopté à l'élection partielle :

Sélection de la présidence d'élection à une réunion du C.A. : C.A. du 10 mars 2021

Mise en candidature : 15 mars 2021 à 8h30 au 19 mars 2021 à 16h.

Campagne électorale : Débute le 22 mars 2021

Vote en ligne : 29 mars à 8h30 au 30 mars 2021 à 16h30

Réunion spéciale du C.A. de la FÉÉCUM : 30 mars 2021 à 18h.